Envoyé en préfecture le 29/10/2025
Reçu en préfecture le 29/10/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20251013-CA_2025_10_13_1-DE

Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°25

DELIBERATION CA/2025/10/13/01

Séance du 13 octobre 2025
Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Institutions – Convention relative aux modalités d'analyse des eaux résiduaires entre Hérault Ingénierie et le Conseil départemental de l'Hérault – Laboratoire départemental vétérinaire.

Collège départemental :

Présents :
Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.

Excusés :
Monsieur Kleber MESQUIDA, Président du conseil départemental de l'Hérault ;
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers ;
Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de Gignac ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Collège des intercommunalités :

Présent :
Monsieur Alain CARALP, Président de la Communauté de communes La Domitienne *(en visioconférence)*.

Excusé :
Monsieur Alain BARBE, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup ;

Collège des communes :

Présents :
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles-de-l'Escalette ;
Madame Françoise MATHERON, maire de Saint-Bauzille-de-Montmel *(en visioconférence)*.

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive d'Hérault Ingénierie du 25 juin 2018 portant installation de l'agence départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale d'Hérault Ingénierie AG/2025/04/07/06 du 7 avril 2025 portant approbation du projet de statuts d'Hérault Ingénierie,

Vu les statuts d'Hérault Ingénierie,

Envoyé en préfecture le 29/10/2025
Reçu en préfecture le 29/10/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20251013-CA_2025_10_13_1-DE

Depuis la création d'Hérault Ingénierie en 2018, le Département de l'Hérault met à la disposition de l'Agence des moyens humains, techniques et financiers sous la forme d'une convention de mise à disposition de services et de moyens.

Dans ce cadre, le Département met en particulier à disposition deux agents du Département, ingénieur en chef et ingénieur principal, exerçant des fonctions de direction de l'établissement. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient de lui substituer une nouvelle convention afin de prolonger la mise à disposition.

Cette nouvelle convention est annexée à la présente délibération. Elle précise les conditions d'emploi, la nature des fonctions et la durée des mises à disposition, qui donnent lieu au remboursement de la rémunération et des charges sociales correspondantes selon les conditions précisées dans la convention. Elle prendra effet au 1er janvier 2026, pour 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la convention entre Hérault Ingénierie et le Conseil départemental de l'Hérault ;
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-François SOTO